

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 OCTOBRE 2022

La navette S12



LA NAVETTE S12

C'est la dernière année de la participation financière de la Ville de Lyon au déficit d'exploitation de la navette locale S12 (35 610,50€ en 2021). En effet, en raison du changement de statut du SYTRAL, la Ville de Lyon n'aura plus à financer une part du service. L'évolution du fonctionnement de la navette S12 devrait bientôt être étudiée par le Sytral.

Présentation du rapport sur « l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 € au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville », par Élodie Trias, adjointe aux mobilités, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 19 octobre 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 19 octobre 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 30 novembre 2022, à 18h30.
En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

La délibération concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 € au SYTRAL dans le cadre du fonctionnement et du financement des navettes locales S10 et S12.

Pour resituer, suite à une délibération du SYTRAL datant de 1997, qui définissait les modalités de fonctionnement des navettes, la Ville de Lyon avait souhaité que soient mises en place des navettes locales de transport public permettant d'assurer la desserte fine de certains quartiers. D'une part, du quartier des Pentes de la Croix Rousse avec la S12 et, d'autre part, du quartier de Saint Rambert avec la S10. Ainsi, pour permettre au SYTRAL d'assurer le développement de ces liaisons locales, la Ville de Lyon participe financièrement dans le cadre d'une convention, aux frais d'exploitation de ce service, en cas de déficit d'exploitation, à hauteur de 50 %.

Pour l'année 2021, le bilan financier concernant l'exploitation des navettes locales S10 et S12 fait état d'un déficit d'exploitation à la charge de la Ville de Lyon de 70 866,50 €.

Donc, ce bilan concerne l'année d'exploitation 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en raison du changement de statut du SYTRAL qui est l'autorité organisatrice des mobilités des territoires Lyonnais et la Métropole, la convention actuellement en vigueur sera caduque et la Ville de Lyon n'aura plus à financer une part du service pour 2022 et les années suivantes.

En effet, compte tenu de l'importance de ces navettes pour le public, et de la volonté d'assurer la continuité de ce service apporté aux usagers des lignes S10 et S12, SYTRAL Mobilités, créé dans le cadre de la LOM, doit légalement assurer l'intégralité du portage de ce service de navettes locales TCL à partir du 1^{er} janvier 2022, et reprendre la totalité de son financement à compter de cette date.

C'est donc la dernière fois que nous votons cette délibération.

Je souhaitais me saisir de cette délibération pour faire un point d'étape sur le travail en cours concernant la demande citoyenne de modification de parcours de la S12 qui avait été faite. Puis, nous souhaitons porter le niveau du SYTRAL afin de desservir l'Est des pentes.

Nous avons évoqués ce sujet lors du CICA de décembre 2021. A ce moment-là, nous avons, conjointement avec la Mairie du 1^{er}, porté cette demande citoyenne du conseil de quartier Est et Rhône. C'est un dossier qui avait déjà été bien travaillé par le Conseil de quartier depuis 2016. Cela nécessitait un travail de fond qui

n'avait pu être mené à l'époque. C'est ce travail de fond que nous avons engagé et nous avons effectivement demandé que des études soient menées pour faire évoluer le parcours de la S12.

Plus précisément, nous avons demandé au SYTRAL et à la Métropole d'étudier de manière globale la faisabilité : à la fois les impacts sur la desserte et les impacts sur l'exploitation de la ligne, c'est-à-dire, à la fois les impacts sur les usagers actuels de la ligne, les impacts de circulation pour l'arrondissement liés à un nouveau parcours et également, les aménagements de voirie nécessaires qui sont à financer sur l'enveloppe proximité de l'arrondissement. Aussi, l'évolution de la fréquence afin de rendre ce service plus efficient et donc de proposer aux usagers une amélioration de l'offre.

Ces études touchent à leurs fins, elles seront prêtes en début d'année 2023. Une fois l'ensemble des éléments consolidés, le projet sera présenté à la commission d'adaptation de l'offre du SYTRAL. Cette commission ne se réunissant pas cet automne, ce dossier sera présenté à la commission du printemps qui se prononcera sur la possibilité d'évolution de la ligne et ses modalités.

LYDIE BONVALLET :

Cela reste toujours lié à l'ouverture de la Montée Bonafous ?

RÉMI ZINCK :

Oui, c'est lié évidemment, car pour l'instant comme vous le savez la rue est barrée par le chantier. Il y a une dernière partie qui va être construite qui n'est pas faite pour l'instant.

ALINE GUITARD :

Oui, elle est en cours. Il y a une visite de chantier dans 10 jours si je ne m'abuse, même dans une semaine, pour faire un point sur la date finale parce qu'il y a toujours un petit temps de flottement entre ce qu'il y a prévu entre la date d'un chantier et ce qui est la réalité. On espère tous que ça ira vite, parce qu'il y a des gens qui ont besoin de retrouver leur appartement.

RÉMI ZINCK :

C'est la réponse, tout cela va s'enchaîner et on verra si cette fameuse commission valide notre demande.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.